

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 26 et 27 février 2016

(Ces réunions se sont tenues à Marseille le vendredi 26 février de 14h30 à 19h00 et le samedi 27 février de 08h30 à 18h30).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, CHEVALIER, COSTE, DELCHET, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, GARRIGUE, IANNARELLI, Mmes PAUGAM, PERONNET, MM. POGGI, READ, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT.**

Absent excusé : M. **RIZZO**

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale
M. **PERONNET**, Directeur Technique National

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

L'introduction sera courte aujourd'hui. En effet, ne sachant si je dois vous parler assis ou debout ou si je ne dois parler qu'à ceux qui sont assis ou qu'à ceux qui sont debout. Ayant donc conscience qu'une partie d'entre vous n'a rien à faire de ce que je peux dire ou peut-être même interprètera mes propos à l'envers de leur signification, je préfère m'exprimer de façon succincte et pourtant à toutes et à tous. Le congrès de Montluçon a bien défini les camps jusqu'à même être comparés à des luttes du monde politique, la bêtise n'a d'égal que l'absurdité ou vice-versa. Je suis rassuré, Comités et Ligues sont là pour équilibrer les pouvoirs et faire vivre la démocratie telle que je la défends. Nonobstant le fait que la démocratie incarnée par le vote des congressistes a été un succès et que le résultat est sans appel, j'ai un regret, la démagogie a détourné l'intérêt qu'il y avait à impliquer les régions dans la vie de la FFPJP par un droit de vote lors des grandes décisions. Personnellement, je considère que le conservatisme est une régression.

L'ordre du jour établi pour ce week-end de réunions, nous donnera largement l'occasion de parler et je l'espère de décider uniquement dans l'intérêt de nos sports comme cela doit être le cas en respectant les élus de toutes les strates de notre Fédération.

Certains sujets sont brûlants comme la réforme territoriale où tout le monde s'exprime en s'arrangeant très souvent des règles administratives et temporelles édictées par le Ministère dans son courrier du 03 décembre 2015 relatif au sujet et précisant les règles légales à respecter. Malheureusement souvent le dernier qui parle, à fortiori s'il parle bien, a raison. Après vérification, le modèle que nous avons présenté à MONTLUÇON est le bon. Plus on va et plus je m'aperçois sur les réseaux sociaux, où dans quelques interventions, que la première activité à la pétanque est de parler même pour dire n'importe quoi, ou de s'exprimer à la place de quelqu'un d'autre et surtout ne jamais exprimer la réalité des choses, alors dire la vérité... n'en parlons pas. Démagogie et démocratie ne font jamais bon ménage.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre en janvier le décès de M. Bertrand LE GUEN, Secrétaire Général du Comité du Finistère et ce week-end de M. Paul SAINT MARTIN ancien Secrétaire Général du Comité des Hautes-Pyrénées et ancien membre de la Ligue Midi-Pyrénées. Nos condoléances et pensées vont vers leurs familles et amis.

La Coupe de France arrive à son dénouement, l'édition 2015/2016 a été particulièrement belle, le comité de pilotage a géré parfaitement les 2 ou 3 incidents, une goutte d'eau dans l'océan de matches générés. Je félicite les clubs qui sont en phase finale de la Coupe de France 2015/2016 : METZ, ISLE, FOUSSIGNAC, PONT de VAUX, NICE CASE, LYON CANUTS, AX les THERMES et BOURBON LANCY.

Je leur souhaite le meilleur lors de cette ultime étape vers la Coupe de France. CHEMILLE Pétanque, son Président M. THOMAS et la ville ainsi que le C.D. du Maine-et-Loire nous recevront avec qualité n'en doutons pas, ceci avec l'appui des employés et des élus de la Fédération pour que cette phase finale de la Coupe de France soit la fête habituelle. La Halle Théâtre-Foirail de CHEMILLE est une très belle structure. Je voudrais remercier le CD 37 et son président qui s'étaient engagés pour dépanner, à titre gracieux, à organiser cette phase finale bien en amont du CD 49, alors que personne ne répondait à mes appels, j'espère que ce sera pour une prochaine fois.

Les demi-finales et la finale seront diffusées en différé sur l'Equipe21 ce qui fera 6 émissions sur la chaîne sport de la TNT et assurera notre promotion comme elle le fera pour le championnat triplétes seniors.

Je voudrais également vous dire combien le travail de recyclage fait par la Commission Nationale d'Arbitrage auprès de ses arbitres nationaux, européens et internationaux relève de la qualité, j'en ai été le témoin lors du dernier colloque des arbitres à Grande Synthe (59) et félicitations à l'excellente organisation du CD 59 et du club local de Bernard LEUCHART.

J'en profite pour remercier et nous gratifier du fait que nos partenaires historiques ont renouvelé leurs partenariats avec nous, un accessit à ERIMA qui a accordé une rallonge substantielle ainsi qu'à nos nouveaux partenaires qui nous rejoignent : ODALYS, Les EAUX VERNIERE, RENT A CAR à qui je souhaite la bienvenue et dont la Présidente de la SAOS vous parlera lors de ce week-end studieux.

La saison sportive va être belle ou du moins identique aux précédentes, les championnats de France seront beaux avec quelques surprises qui en font le charme, les divers championnats d'Europe et du Monde seront, je l'espère, porteurs de médailles du plus beau métal pour nos couleurs. Le scolaire semble bien fonctionner en tous cas les responsables USEP et UNSS nous le font savoir. La saison administrative est partie sur de bons rails avec pas moins de 84 % de renouvellement des licences. Allez positivement... et au travail.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

(Le Compte-rendu du Comité Directeur de janvier 2016 a été adopté à l'unanimité.)

III. FINANCES :

L'opération de demande d'acomptes a été lancée auprès des Comités Départementaux un peu plus tard que l'année précédente.

En l'absence de paiements des fiches comptables de 2014 et 2015, le Comité Directeur a confirmé la suppression des équipes de la Polynésie aux Championnats de France 2016.

La réunion au Ministère relative à la Convention d'Objectifs s'est tenue à Paris en janvier dernier. Le montant est équivalent à celui de l'an passé soit environ 136 000 €uros.

A noter que les indemnités salariales versées aux Cadres de la D .T. N ne transiteront plus par la Fédération mais seront versées directement par le Ministère. Nous continuerons quand même à leur verser un complément de salaire, dans le cadre des accords avec le Ministère.

Le Trésorier a rappelé que les indemnités pour les clubs qualifiés aux 1/16^{èmes} et 1/8^{èmes} de finale de la Coupe de France des Clubs seront versées directement aux clubs et non plus sur les fiches financières des Comités. Il manque, à ce jour, des RIB de clubs.

Nous constatons que nous sommes, cette année, à 6 000 licences de plus que l'an passé à la même époque. Cela a entraîné une rupture de stock des cartes de la société de PARAGON.

A ce jour les recettes prévisionnelles relatives aux mutations ont déjà atteint le budget.

La revue E.P.S pour laquelle nous avons versé un acompte il y a quelques années, sera terminée cette année.

IV. RETOUR SUR LE CONGRES DE MONTLUCON :

En ce qui concerne l'organisation de ce Congrès, l'ensemble du Comité Directeur a unanimement reconnu l'excellente organisation du Comité Départemental de l'Allier avec notamment une soirée de Gala de qualité.

Afin d'éviter des redites dans les différentes interventions des membres du Comité Directeur, il conviendra de mieux se coordonner.

M. COSTE a relevé qu'une de ses feuilles de présentation mise sur une table avait disparu et qu'il avait été choqué par certaines paroles. M. CANTARELLI a rappelé qu'il s'en était excusé sur place.

M. CHEVALIER revient sur ses propos concernant la Web TV. Il estime que suite à son intervention, la remarque faite à la tribune par le Président : « Mon cher Gérard, la Web TV ne reste pas dans les cartons, j'en veux pour preuve les contrats de 20 000 € pour la Web TV » est injuste et porte atteinte à sa probité et à son image. M. Chevalier avait travaillé sur un ambitieux projet de valorisation, à la fois, du site de l'organisateur et du travail réalisé par l'équipe de la Web TV. Le Président a repris les concertations avec nos partenaires, le projet reste en l'état.

V. Affaire DUVARRY DEVELOPPEMENT /FFPJP-SAOS PROMO-PETANQUE :

Par assignation en date du 23 septembre 2015, Duvarry Développement a fait citer en référé, la F.F.P.J.P. et la société PROMO PETANQUE devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille aux fins, pour l'essentiel, de constater l'illicéité de la résiliation des contrats effectuée par la Fédération et la SAOS selon eux de manière abusive et de les condamner à titre provisionnel, in solidum, à la somme de 250 000€ à valoir sur son préjudice total définitif.

Par ordonnance en date du 3 février 2016, le Tribunal a condamné pour résiliation unilatérale brutale et irrégulière :

- La FFPJP à verser à Duvarry Développement la somme de 50 000 € au titre de provision sur le remboursement de l'avance ;
- La FFPJP et la SAOS à payer à Duvarry Développement la somme de 30 000 € au titre de provision sur le préjudice consécutif à l'irrégularité formelle de la résiliation unilatérale anticipée.

Une entrevue a eu lieu au siège de la Fédération en date du 11 février 2016 en présence de Mme COSTE, MM. CANTARUTTI, GRANDE et Maîtres VILOTTE et KILLY. Un point complet sur la situation a été dressé. De plus, l'opportunité d'assigner à notre tour, au fond, Duvarry Développement en réparation du préjudice subi a été évoquée.

En retour de cette réunion, nos conseils ont rédigé une note circonstanciée expliquant la décision et proposant de faire appel de cette décision en référé, pour le moins surprenante. Par ailleurs, ils ont confirmé que nous avons un intérêt à être demandeur au fond et de ne pas attendre que Duvarry Développement prenne l'initiative de cette procédure judiciaire.

Lecture a été donnée de la missive de nos avocats à l'ensemble des administrateurs et copie a été transmise à tous de l'ordonnance de référé.

Ils ont par ailleurs confirmé qu'ils ne feraient pas payer la FFPJP pour les honoraires d'avocats liés à la procédure en appel du référé.

Le Comité Directeur a donc été appelé à voter sur :

- L'appel de l'ordonnance de référé en date du 03 février 2016 : Acceptation à l'unanimité des membres présents ;
- L'engagement d'une procédure judiciaire au fond dont l'objet est de condamner Duvarry Développement en réparation des préjudices subis par la FFPJP et la SAOS PROMO PETANQUE : Acceptation à l'unanimité des membres présents.

VI. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. 2016

Triplettes Vétérans	11 et 12 juin	Guines (62)
Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	Varenes s/ Allier (03)
Triplettes Promotion	25 et 26 juin	Bagnols s/ Cèze (30)
Triplettes Féminin	2 et 3 juillet	Bagnols s/ Cèze (30)
Doublettes Mixtes	23 et 24 juillet	Rumilly (74)
Triplettes Jeunes	20 et 21 août	Varenes s/ Allier(03)
Doublettes Jeu Provençal	26 au 28 août	Quillan (11)
Doublettes Féminin	27 et 28 août	Montauban (82)
Individuel Masculin	27 et 28 août	Montauban (82)
Triplettes Seniors	3 et 4 septembre	Montauban (82)
Doublettes Seniors	10 et 11 septembre	Lanester (56)
Individuel Féminin	10 et 11 septembre	Lanester (56)

Les délégués fédéraux, Présidents de jurys, superviseurs d'arbitrage sur ces Championnats ont été désignés.

Il a été signalé le problème de migrants sur le site du Championnat de France de Varenes s/Allier.

Suite au déplacement, fin août, du Car podium fédéral en Corse, le CD 11 a formulé une demande de prise en charge par la F.F.P.J.P de la location d'un podium en remplacement du Car fédéral sur le championnat de France à Quillan du 26 au 28 août.

Le Comité Directeur a accepté de verser, ainsi qu'au CD 82 pour les championnats de France doublettes féminin et individuel seniors des 27 et 28 août, la somme de 1 200 € TTC à chaque CD au titre d'une participation à la location.

Rappels :

- les jours de compétitions, la restauration du midi pour les représentants officiels de la F.F.P.J.P. doit être prise en charge par les organisateurs.
- L'intégralité des frais de séjour du chauffeur du car podium, du speaker-animateur et des responsables du stand fédéral seront pris en charge par les organisateurs.
- La restauration du soir devra être réservée par l'organisateur pour toute la délégation fédérale.

Suite à la demande d'un organisateur : le Comité Directeur ne déroge pas à l'article 28 du cahier des charges des Championnats de France : « Pendant le déroulement des Championnats de France, il est formellement interdit d'organiser des concours ou des parties...».

B. 2017 :

Triplettes Vétérans	10 et 11 juin	Mende (48)	Pas de dossier
Triplettes Jeu Provençal	16 au 18 juin	Castelnaudary (11)	Pas de dossier
Triplettes Féminin	24 et 25 juin	Ax-les-Thermes (09)	Pas de dossier
Triplettes Promotion	1er et 2 juillet	Ax-les-Thermes (09)	Pas de dossier
Doublettes Féminin	8 et 9 juillet	Pas de candidat	
Individuel Masculin	8 et 9 juillet	Pas de candidat	
Doublettes Mixtes	22 et 23 juillet	Pontarlier (25)	
Triplettes Jeunes	19 et 20 août	Chalon s/ Saône (71)	Pas de dossier
Doublettes Jeu Provençal	25 au 27 août	Pierrefeu-du-Var (83)	Pas de dossier
Triplettes Seniors	2 et 3 septembre	Le Mont-Saint-Michel (50)	Pas de dossier
Doublettes Seniors	9 et 10 septembre	Soustons (40)	Pas de dossier
Individuel Féminin	9 et 10 septembre	Soustons (40)	Pas de dossier

3. Nouvelle répartition des équipes :

Suite à la réforme territoriale, un projet attribuant les équipes pour le Championnat de France Triplettes seniors avec une répartition fixée en fonction du nombre de licenciés, seniors et juniors, dans chacune des nouvelles régions a été présenté. Vote à la majorité (un vote non exprimé) pour attribuer aux Comités Régionaux le même quota qu'actuellement à répartir dans leurs commissions territoriales.

VII. COUPE DE FRANCE :

Modifications du règlement 2016/2017 (Italique) adoptées :

- Article 2 :

Chaque association ne peut engager qu'une seule équipe composée de six à huit joueurs licenciés à la F.F.P.J.P *qui ont 16 ans au minimum dans l'année en Cours avec au minimum une licenciée Féminine et un licencié masculin*, mais sa composition peut varier à chaque match.

Le capitaine aura la possibilité de composer six tête-à-tête dont *un TàT féminin et un TàT masculin au Minimum*, trois doublettes dont une mixte et deux triplettes dont une mixte.

Il n'y a aucune restriction quant à la nationalité des joueurs, quant au nombre de classés. En revanche l'équipe *inscrite sur la feuille de match* ne peut comprendre qu'un seul muté d'un autre Comité.

Est déclaré forfait un club présentant moins de quatre joueurs.

- Article 8 :

Pour les tours de zone de Décembre et Février, il est impératif de prévoir un boulodrome couvert. En cas d'impossibilité, la rencontre sera inversée. L'information sera communiquée au Comité de Pilotage.

Dans l'hypothèse où un joueur se présente sur la compétition sans son support de licence (oubli, perte, etc..), sur présentation d'une pièce d'identité, il sera autorisé à participer si, et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus, après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende de 10 €.

- Article 10 :

S'il manque un ou des joueurs dans une équipe, elle peut néanmoins jouer la rencontre, mais à condition de respecter l'article 2.

- Article 15 : Remplacement

Pour le Doublette Mixte et le Triplette Mixte, le remplacement ne devra pas porter atteinte à la mixité de l'équipe.

Pour les phases des 1/16èmes et 1/8èmes de finale, le comité directeur accepte des regroupements de sites.

Pour la phase finale ¼, ½ et finale à Chemillé, le speaker sera Laurent Causse et le consultant pour l'Equipe 21 : Jean-Luc Robert.

. Avec la réforme territoriale, il est prévu que les zones suivent le nouveau découpage et deviennent des groupes.

VIII. REFORME TERRITORIALE : Voir document annexé

IX. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

A. EQUIPEMENTS SPORTIFS

1. Subventions CNDS

Comme annoncé lors du Congrès de Montluçon, la note définitive (voir document joint N° 2016-DES-001 du 22 Janvier 2016), de répartition des subventions de la part d'équipement du CNDS pour l'année 2016, figure en Annexe.

2. Projets de Boulodromes couverts en cours :

- DOLUS D'OLERON (17) – 10 pistes
- SAINT-DIZIER (52)
- VAULX-EN-VELIN (69) – envisagé 32 pistes
- MELLE (79)
- LOURDES (65)
- METZ (57) – envisagé 32 pistes
- COURRIERES (62) – Porteur du projet = Mairie « pas de club affilié » nous attendons l'avis du CD62
- TRETZ (13)
- COULOMMIERS (77) – 32 pistes (+32 extérieures)
- Boulodrome Départemental CD 09 – 32 ou 64 pistes
- LAMBALLE (22) – 16 pistes – projet non déposé auprès de la FFPJP pour subvention CNDS. La construction est prévue comme terminée en 2017.

3. Schéma de Cohérence : la préparation est à faire (Joseph CANTARELLI) suivant le modèle de la FFSB.

B. NATIONAUX

1. Bilan des formations pratiques du Congrès de Montluçon

13 Ligues présentes à la formation, 8 absentes. Les Ligues Aquitaine, Auvergne et PACA ont formulé une demande de formation pratique.

Les remarques des participants lors des discussions laissent apparaître que les contenus de nos comptes rendus du Comité Directeur ne sont pas communiqués par tous à leurs délégués et que les ligues éprouvent des difficultés à trouver des délégués.

Le besoin de formation des délégués est plus qu'évident et révèle :

- La méconnaissance totale de l'utilisation de l'informatique (utilisation d'un PC, des logiciels EXCEL et Gestion Concours),
- La méconnaissance de notre site internet, dont le « Portail », pour trouver les documents relatifs à la délégation des nationaux.

Les formations auront comme contenu :

- Support de base : tout ou partie de la présentation PPT faite au dernier Congrès National,
 - Que représente un National ? L'image de notre sport en interne et en externe, l'organisation, aménagement et logistique. Budget : subventions des collectivités territoriales (Commune, COMCOM, Département et Région) et partenariat,
 - Règlements, Cahiers des Charges et compte-rendu des délégués,
 - Le suivi des concours nationaux.
- Proposition d'une structure de fonctionnement :
 - Instauration d'une structure régionale de gestion des nationaux (GT, Commission, Référent, etc...)
 - Rôle de la structure et référent : élaboration/coordination d'un calendrier régional, suivi et contact permanent,
 - Les candidatures de nationaux seront, dès instauration, à signer par le Président du Comité Régional vu qu'une Commission Territoriale n'a pas d'existence juridique.
 - Formation pratique avec les documents en vigueur.
 - Redescente en interne de la formation par les délégués « formés », de préférence, le référent régional.

2. Formulaires

Les mises à jour des formulaires suivants ont été réalisées et sont sur le « Portail » :

- Formulaire d'Inscription : ajout de l'Individuel et retrait de la terminologie «propagande»,
- Formulaire d'Evaluation qualitative : doublons retirés, ajout des horaires de début/fin du concours pour chaque jour (lignes 69 et 70), ajout d'une ligne pour « contrôle de boules effectué » et résultat dudit contrôle, ajout du signalement de la proximité d'un Service d'Urgence et aussi pour un Défibrillateur.
- Rôle du délégué.

3. Méthode de suivi des nationaux

- Le suivi est réalisé au fur et à mesure et les relances pour non transmission des CR Nationaux sont faites par Jean Jacques LAFFORGUE ainsi que pour les non conformités, manques... dès réception des CR.

- Un premier grand bilan sera fait lors de la réunion plénière du GT Nationaux de septembre. Il est peu utile de le faire en juin vu que l'essentiel des nationaux est après.

4. Bilan actuel des Comptes rendus :

- N° 3 – Martigues (13) : 2 relances ont déjà été faites. Manque toujours le CR - N° 127 Féminin.
- N° 4 – La Roche sur Yon (85) : Le délégué mentionne bien le problème des terrains non conformes. Ainsi que l'avait déjà fait le délégué de l'édition 2014.

Nous avons eu de plus l'information précisant « qu'il n'y a pas de terrains tracés mais seulement des zones de jeu dont une zone dimensionnée de 12m de largeur avec 5 terrains prévus. Il est impossible d'y jouer correctement en triplète alors que tout le monde a l'air de s'en accommoder ».

Action : comme déjà fait pour d'autres organisateurs dans le cas, un courrier va être adressé à l'organisateur lui précisant de tracer les terrains aux normes (min 12x3m), en insistant sur l'aspect sécurité des joueurs, quitte à jouer en 2 tours ce que permet le règlement pour les concours en Eliminatoire Direct. La FFPJP retirera le label National en cas de non-respect.

- N° 126 – CHATEAU ARNOUX (04) – Féminin des 7 et 8/11/2015. Gestion Concours non maîtrisé par l'organisateur. Les licences sont vérifiées mais les inscriptions en Gestion Concours ont été faites par le délégué qui tient aussi la Table de Marque - Pas de sono extérieure - Manque de bénévoles - Pas de contrôle de boules - 1 réunion de jury.

5. Délégations des Nationaux

- Pour information : l'International N° 20 de BRON est annulé. L'information est à transmettre par Jean Jacques LAFFORGUE. Claude STIRMEL l'indique sur le Calendrier du site de la FFPJP.
- SUPRA/Internationaux 2016 : le total des manifestations (26 SUPRA/INTER – 1 Féminin et 7 Evènementiels) n'ont pas pu être tous délégués par les membres du CD FFPJP. Les quelques-unes restées sans délégué du Comité Directeur sont à couvrir par les ligues concernées.
- Les Ligues ont remis la liste des délégués des nationaux. Le suivi et la retransmission sur le site FFPJP sont assurés par le siège.

6. Préparation des inscriptions 2017 et leur suivi

- Constat : le calendrier 2016 comporte des non conformités de libellé (pour exemple : doublette au lieu de triplète pour ALES, dotations erronées, Jeu Provençal N° 224 la dotation indiquée est de 5 250 €, comme l'an dernier malgré notre remarque, au lieu de 5 500€...).
- Cette situation est due aux trop courts délais dans le chemin d'élaboration du Calendrier :
Date limite d'inscription tardive ou non respectée,
Relances à faire en raison et temps de réactions pour le nombre trop important de demandes de concours non conformes,
Temps d'élaboration du calendrier, de relecture et délai pour la date d'impression.

- Action : La date limite actuelle reste au 31 octobre mais ne doit pas être dépassée. Nous recommandons cependant aux Ligues de transmettre si possible les inscriptions pour le 17 septembre 2016 c'est-à-dire avant le GT Nationaux placé sur la réunion CN/CD du dernier WE de septembre.

Nous proposons d'avancer la date limite à mi-septembre pour les demandes de nationaux en 2017 pour 2018.

Pour les joueurs : imposer le principe des 3 noms en triplètes et 2 en doublettes avec le formulaire d'inscription des équipes qui figure sur le site. Sinon imposer la retranscription aux organisateurs plutôt que n'importe quel petit « bout de papier » voire pire c'est-à-dire les inscriptions prises par téléphone dont on ne retrouve pas trace.

7. Règlements et Cahiers des Charges :

En réponse à un fort souhait du terrain de simplification et d'uniformisation de nos textes, il y aura des études à mener dans les domaines suivants :

- Tenue vestimentaire : le short est autorisé pour les jeunes, possible pour les autres le 1^{er} jour des nationaux et pas le lendemain, pour les régionaux ? Proposition : supprimer l'autorisation du 1^{er} jour (idem que CDF).

- Tenue homogène dès le départ : nous attendons les commentaires du concours en équipes homogènes agréé pour test par le Comité Directeur.

- Publicité :

Notre Règlement Administratif actuel en Section 3 Art 12 est peu contraignant voire plutôt libre. Il s'agirait de préciser la matière du support (textile, autocollant), les dimensions, le nombre de publicités, l'endroit et/ou la position. Par exemple le jean est interdit en Finales CNC et en Finale Nationale de la Coupe de France il est précisé pour la publicité : 1 seule et identique pour le club participant positionnée sur la manche gauche d'une surface de 24 cm² qui ne peut pas concurrencer les partenaires fédéraux.

Publicités différentes entre joueurs d'une même équipe

- Besoin de clarifier la question des Indemnités et du partage. En effet le Code de Discipline sous chapitre 6 - Art 22 « sanctions disciplinaires » mentionne sous b) le « partage » comme faute passible de sanction de 3 ans de suspension ferme automatique par le CD ainsi que les dirigeants considérés complices..... Alors que ce même Article se réfère à l'art 37 du Règlement de Pétanque qui lui ne mentionne pas le partage ?

La prochaine réunion du GT complet le 23 septembre 2016 sur la journée.

C. CNC :

1. Actualités / situation du CNC

Comme pressenti nous avons eu des difficultés pour arriver à 48 équipes en CNC Féminin. Ceci prouve que l'on ne pourra pas, pour l'instant, augmenter ce CNC en équipes ni le faire par divisions. Nous remercions les Ligues qui ont pris des équipes supplémentaires et n'avons enfin dû qu'en repêcher une seule parmi les équipes descendues en 2015.

Le repêchage a été réalisé suivant des critères de classement d'une équipe descendue et c'est finalement le club de « Lou Pitchoun L'ancien » de CLICHY (92) qui a accepté le maintien en CNC avec joie et avec accord de la Ligue Ile de France.

2. Budget

- Budget total 2016 = 190 000€

Ce budget reste le même qu'en 2015 vu que le nombre d'équipes CNC, CNC Féminin et CNC Jeunes ne change pas.

- Budget 2017 : sera en augmentation en fonction des décisions prises (voir par après):

Augmentation progressive en équipes du CNC Jeunes.

Instauration du Rassemblement National « Vétérans ».

Les calculs détaillés sont à faire, en discussion avec le Trésorier Général FFPJP, par le Comité de Pilotage CNC pour proposition au Comité Directeur et à la Commission de Finances.

3. Règlements :

- CNC et CNC Féminin

Entrée d'un club en CDC : un cas de conditions d'accès en CDC s'est posé en CD95 dont les 2 plus petites divisions sont exclusivement réservées aux joueurs « promotion ».

Cette pratique n'est pas interdite mais il faut alors qu'il y ait une division du CDC qui soit accessible à tous sans restriction pour :

- la première inscription d'une équipe suite à la création d'un club ;
- la première inscription d'une équipe d'un club déjà existant ;
- les clubs n'ayant qu'une seule équipe évoluant dans la plus petite division.

Décision :

Par définition le CNC est ouvert à tous, par conséquent si les CD peuvent prévoir dans leur Règlement Intérieur une division ou un groupe réservé, par exemple aux joueurs « promotion », il lui faut impérativement indiquer quelle est la plus petite division permettant l'entrée d'une équipe ouverte à tous et sans contrainte.

Un litige de calendrier CDC/CRC survenu entre la Ligue IDF et le CD77 a été réglé et la décision immédiatement transmise aux concernés.

Art 14 – Cas de retards de joueurs ou d'équipes :

Cet article avait été pensé pour la spécificité d'un championnat par équipes mais il mérite d'être revu partiellement dans un souci de correspondance au règlement de jeu et d'uniformisation de nos règlements comme par exemple avec la Coupe de France qui se joue aussi par équipes.

Proposition de modification de l'article 14 (application 2017)

- Retard dans le délai réglementaire d'une heure :

Si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée. Sous l'autorité de l'Arbitre s'appliquent les pénalités de points prévues aux Art. 31 et 32 du Règlement Officiel de Pétanque. Plusieurs joueurs peuvent être en retard dans le délai réglementaire d'une heure avec application des mêmes pénalités de points. Si la feuille de match était complète le joueur en retard ne peut pas entrer dans le match en cours car la feuille en question ne peut plus être modifiée.

- Retard dépassant le délai réglementaire d'une heure :

Passé le délai d'une heure, le ou les joueurs, ne peuvent plus participer à la phase en cours du match (p ex Tête à Tête dont la partie est perdue) mais peuvent entrer dans la phase suivante en Doublette et puis en Triplette.

- Retard de toute l'équipe au-delà de l'heure réglementaire :

Le retard de plus d'une heure s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait avec applications des sanctions pécuniaires afférentes.

L'équipe en question peut jouer le match suivant de la même journée s'il y a plusieurs matchs dans cette même journée.

- **Critères de Classement**

Question d'un club (second de classement à égalité de points) : pourquoi ne pas favoriser le Goal Average Général au lieu du Goal Average particulier ?

Décision : on reste sur le Goal Average particulier.

4. Informatisation des feuilles de matchs

Demande parvenue de délégués officiels de sites de phases de championnats CNC.

- Existe actuellement en :

- Gestion Concours pour uniquement le recto de la feuille c'est-à-dire composition d'équipe puis il faut imprimer pour les matchs et résultats. Ceci offre peu de gain de temps mais présente l'avantage du contrôle des joueurs « mutés ».

- WORD (fiche en utilisation) et/ ou adaptation qui permet l'écriture du recto proprement et lisible mais pas le contrôle comme évoqué précédemment. L'inconvénient reste dans tous les cas (même en adaptation EXCEL) qu'il faut un PC et une imprimante sur place.

- Décision : on retient la possibilité d'utiliser la feuille de match de Gestion Concours sinon de rester sur le formulaire WORD actuel. Cette information est à communiquer sur le site CNC (action Laurent VAISSIERE) avec modèle et à rajouter sur le formulaire « Rôle du Délégué » envoyé à tous les délégués dès que connus.

5. Constitution des groupes CNC et CNC-F

- Calendrier 2016 :

- Constitution des groupes : Les groupes CNC et CNC-F sont constitués et seront officiellement distribués après relecture et pré-étude des sites d'organisations courant mi-mars.

- Sites de rencontres :

- Phase Championnat : pas de problème de candidatures d'organisation. Les sites de rencontres sont en cours d'élaboration et diffusés après confirmation des candidats retenus courant fin mars/début avril.

- Les Rassemblements Féminins des 28/10 au 30/10/16 auront lieu à TOURS (37) et MONTLUCON (03).

- Finales CNC 2016 :

CNC JEUNES : il ne nous a pas été possible cette année d'éviter que cette finale soit en même temps que les rassemblements féminins.

Lieu : SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF (76).

Rappel : date limite des inscriptions des équipes 12/10/2016.

Nous procéderons à l'augmentation du nombre d'arbitres et d'éducateurs comme demandé.

CNC + CNC F : 18-20/11/2016 - MONTLUCON (03).

- Modification du déroulement / horaires des rencontres en phases championnats 2016 :

Comme décidé antérieurement le calendrier en fichier EXCEL (élaboration Joseph CANTARELLI – Laurent VAISSIERE) envoyé aux clubs participants comprendra :

Les Tête-à-Tête du tour du dimanche matin sont avancés au samedi soir,

Les Doublettes et Triplettes commenceront à 08 : 00 h. le dimanche matin ceci pour favoriser les retours des équipes dans de bonnes conditions.

- Rappel des dates CNC 2017 :
 - 07-08/10/2017 – journée 1
 - 21-22/10/2017 – journée 2
 - 27-29/10/2017 – Finale CNC Jeunes (vacances scolaires)
 - 04-05/11/2017 – journée 3 + Rassemblements Féminins
 - 17-19/11/2017 – Finales CNC + CNC-F.

6. Etude d'un atelier de points en CDC Féminin pour 2017

Une demande de réintroduction de l'atelier de points, uniquement en CDC Féminin, a été discutée en Comité de Pilotage qui n'y est pas favorable. Une des raisons est que l'atelier de tir avait été instauré pour obliger les féminines à pratiquer et progresser en tir, et non pour marquer des points de rencontres.

Pour exemple les ateliers de points n'ont pas été instaurés chez les Cadets/Juniors et ont été supprimés chez les Benjamins/Minimes en conservant uniquement un atelier de points réduit dans l'épreuve de combiné.

Cette question sera rediscutée lors du prochain Comité de Pilotage de mai 2016 pour être soumise au Comité Directeur qui suit le même WE.

7. Impact de la « Réforme Territoriale » sur la configuration des CRC

- Constats

La réforme territoriale est complexe et à faire en un temps très court en termes de calendriers sportifs. Les subventions diminuent tandis que les frais des clubs vont augmenter.

Si la réforme territoriale « **Administrative** » est urgente nous devons y coller avec pragmatisme et bon sens dans le domaine « **Sportif** ». Il nous faut adapter, construire sans détruire, et au moindre coût.

- Les possibilités étudiées : (Voir la présentation PPT en ANNEXE : Réforme Territoriale « Sportive » - CNC)

1) **Page 1** : illustration schématique de la structure existante et historique / nouvelles régions.

2) **Page 2** : étude de la possibilité de s'adapter aux nouvelles régions en superposant la CNC3 existante du fait qu'il y a presque correspondance.

La carte de superposition de la CNC3 / Région montre clairement que les montées / descentes aléatoires ne permettent pas de coller aux régions.

L'autre possibilité de s'adapter aux nouvelles régions peut être envisagée en, supprimant / transformant la CNC3 en CRC, ce qui impliquerait la création d'un niveau CRC supplémentaire :

Avantage : gain de 64 équipes au niveau national avec le gain financier correspondant.

Inconvénients : « on casse tout en avalanche »

Descentes d'équipes d'un échelon ce qu'elles ne pourraient pas comprendre ni admettre. Les CRC seraient surchargés et à rebâtir totalement ainsi que les CDC en dessous ce qui aboutirait à l'incompréhension / découragement des clubs avec le risque d'une grande perte de clubs dans cette compétition.

3) **Page 3** : cas de qualification par la Région avec une CNC3 qui donnerait 12 descentes au lieu de 24.

○ Ensemble des 13 encadrés (blancs et jaunes) :

Avantages : gain de 64 équipes au niveau national avec le gain financier conséquent et 12 clubs heureux qui ne tombent pas. Meilleure stabilité de la CNC3.

Inconvénient : 1 seule montée / région.

○ Rester avec une CNC3 à 24 descentes et 24 montées.

Répartition des 24 équipes à raison de 1 équipe / Commission Territoriale.

6 Ligues ne bougent pas : 1 équipe / ligue (nombre indiqué en encadrés blancs) = 5 car la Corse ne participe pas.

6 Ligues concernées par la réforme = 19 équipes à répartir (nombre indiqué en encadrés jaunes).

Solde à distribuer au prorata : 3 équipes.

Décision : cette configuration est le projet retenu pour le CNC.

Dans cette structure qui colle à ce qu'on avait à savoir 1 équipe / Commission Territoriale (soit par anciennes Ligues). Le seul inconvénient est que l'on n'a pas de Champion Régional pour les nouvelles régions. Cependant cette formule permet de le faire plus tard si nécessaire sous forme de « mini championnat » relativement peu coûteux pour décerner le titre de Champion de Région (*).

4) **Page 4** : CNC Féminin à 48 équipes

Même principe qu'en CNC puisque l'on a 24 descentes annuelles et que le CNC Féminin reste sous la forme d'un Rassemblement National et non une épreuve par divisions et groupes.

- Encadrés blancs : ligues non participantes.
- Encadrés bleus : ligues participantes avec le nombre d'équipes attribuées.
- Encadrés jaunes : illustration du total attribué par « Régions ».

Décision : le projet actuel à 24 équipes en montées / descentes est retenu.

Cette formule reste sur les 19 anciennes Ligues ou « Commissions Territoriales » à 48 équipes à 24 descentes en donnant 21 montées + 3 au prorata qui permet l'attribution d'équipes aux 2 anciennes ligues ou Commissions Territoriales non participantes (Corse ne participe pas). En cas de nécessité, des équipes peuvent être redistribuées à la demande des régions qui le souhaitent au détriment des régions en ayant déjà trop.

(*) Même remarque que pour le CNC en cas de titre de Champion de Région à attribuer.

5) **Page 5** - CNC Jeunes : 32 équipes sur inscriptions soit 16 équipes / catégorie.

Situation actuelle à 16 équipes / catégorie.

Encadrés bleus : 15 ligues participantes soit 14 Ligues à 1 équipe et 1 Ligue à 2 équipes (Auvergne).

Encadrés blancs : 7 ligues non participantes.

Encadrés jaunes : attribution par « Régions » (nombre indiqué dans l'encadré jaune).

Constat : le nombre de « Régions » à pourvoir en 2017 sera de 13 avec maintien à 16 équipes (puisque Corse participe) et ne permettra pas de satisfaire la demande à venir ni la progression que la FFPJP entend donner à la participation des jeunes.

Décision : le projet retenu est 24 équipes / catégorie jeunes.

Avec 22 équipes attribuées aux anciennes Ligues ou « Commissions Territoriales » et un solde de 2 équipes à distribuer au prorata et/ou à la demande. Le total d'équipes / Régions figure dans l'encadré jaune.

Ce projet à objectif de 24 équipes est conçu pour une montée en puissance, de 16 à 24 équipes, progressive d'année en année, question budget et capacité d'organisations en boudromes couverts de grandes dimensions.

8. Promotion du CNC Jeu Provençal

- Constat : il y a des difficultés de mise en place dans les CD comme par exemple en PACA (disparité de formules et/ou retard de préparation).
- Rappel du résultat de l'enquête CNC fin 2015 pour la partie Jeu Provençal : 16 CD déclarent pratiquer le JP en CDC, 1 ligue a déjà instauré son CRC. Ceci représente une participation totale de 90 équipes.
- Décision : lancer immédiatement une enquête d'information et de participation spécifique Jeu Provençal à toutes les ligues et CD avec comme contenu :

Planning prévisionnel d'instauration : 2016-2017 : CDC / 2018 : CRC / 2019 : CNC

Niveau national : la prévision est une structure en divisions avec montées / descentes (sur le modèle de l'instauration du CNC pétanque).

Elaboration de l'enquête : Michel COSTE + Joseph CANTARELLI puis distribution et mise sur site CNC.

9. Proposition d'une Finale CNC Vétérans à 16 équipes

- Formule : rassemblement unique annuel.
- Principe de qualification : par Régions.
- Instauration : **2017**.
- Catégorie : **60 ans** mini hommes et femmes (mixte autorisé).
- Composition des équipes : 8 joueurs ou 6 minimum (idem CNC Pétanque).
- Nombre total d'équipes participantes et budget prévisionnel
Répartition : 1 équipe / région soit 13 (solde de 3 équipes au prorata pour arriver à 16).
- Budget pour la FFPJP : 15 600€.
Forfait de Déplacement = 600€ x 16 équipes = 9 600€.
Encadrement / Animation = 5 000€.
Trophées : 1 000€.

Pour info : budget pour 24 équipes = + 4 800€ (+ 8 équipes) = 20 400€ soit une qualification par anciennes ligues qui prennent l'appellation de « Commissions Territoriales »: 21 équipes (sans Corse et Antilles Guyane) avec un solde de 3 équipes au prorata pour arriver à 24 équipes.

- Date et déroulement :
En semaine, avant et au même endroit, que l'une des finales nationales CNC. Intéressant pour l'organisateur et avantageux pour le budget dans sa partie encadrement puisque l'on gagne sur les déplacements.
4 groupes de 4 (3 matchs) puis ½ finales et finale.
- Demande de participation aux régions : période de décembre 2016 à mars 2017.

10. Communication et Valorisation du CNC :

La finale CNC est au programme remis à l'Equipe 21 qui apprécie, mais, subsiste le problème financier pour la FFPJP.

11. Diplômes de Champions CNC 2015

Les diplômes ont été remis aux Présidents de Ligues lors du Conseil National.

Les Présidents de Ligues concernées les remettront « officiellement » à leur club Champion de France à l'occasion d'une manifestation marquante de leur Ligue.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 22 Septembre 2016 à l'occasion du prochain Conseil National.

D. COMMUNICATION :

➤ Newsletter :

Nous bénéficions pour 2016 d'un nouveau look réalisé par Claude STIRMEL.

Certains articles arrivent trop tard.

Recherche de nouveaux abonnés : il a été préconisé de faire appel aux Comités pour qu'ils nous fournissent leurs listings clubs avec les adresses mails.

Un article relatif aux nouveaux partenariats ODALYS, EAUX VERNIERE et RENT A CAR est prévu pour la parution d'avril.

➤ Réseaux Sociaux : réfléchir à la mise en place d'une communication, ainsi que du contrôle de l'information diffusée.

➤ Planète Boules : prochain N° 13 21/03. Il traitera aussi des nouveaux partenaires et des avantages pour les clubs et les licenciés.

➤ Kit Communication : des reliquats de commandes arrivent, 3 kits depuis janvier ce qui porte le nombre total vendu à 56.

➤ Oriflammes :

Résultat de l'opération d'avril : 20 oriflammes.

Une nouvelle commande a été passée pour la Fédération comme annoncé lors du Comité Directeur de novembre à savoir : 4 Champions Banner Large (pour les tribunes), 8 Champions Banner Médium (pour le site) et 8 Champions Banner Small (pour l'accueil, la réception, la restauration).

Le groupage a permis une remise intéressante pour les Comités à savoir, 5 % sur le matériel, pas de frais techniques, pas de frais de port si la livraison est effectuée à Chemillé soit environ 200 € par commande.

La Fédération a également bénéficié du volume global soit environ 706 € (10 % de remise 380 € plus les 5 % 90 € et 2 Small offerts).

➤ Divers : l'affiche de la Finale de la Coupe de France a été réalisée.

➤ Web TV :

M. CHEVALIER a précisé qu'à son arrivée, il avait été surpris que cet excellent travail, ne soit pas valorisé auprès de nos partenaires. Dès 2015, pour 2016, il avait informé le Président de ses recherches pour améliorer notre image, et valoriser nos partenaires. La commission a travaillé en ce sens.

o Coupe de France, suite au contact avec l'équipe 21, qui semble-t-il s'oppose à une diffusion par la Web T V, le Président précise que pour Chemillé, ce n'était pas possible. Une nouvelle demande écrite sera adressée à l'équipe 21 pour essayer une nouvelle approche des retransmissions.

o Lors de la réunion SAOS d'hier, le Président a souligné que les retransmissions des Masters n'entraient pas en ligne de compte. La Web TV pourra donc retransmettre même s'il y a des diffusions.

➤ Pétanque Tour : Information sur la finalisation des démarches :

La ville d'Issy-les-Moulineaux devrait valider l'étape pour juillet, en principe les 16, 17, 18 juillet.

La ville de Chalon-sur-Saône a validé l'étape des 2,3 et 4 juin.

Pour les étapes de Vinci à Lançon de Provence, les dates retenues sont les 8 et 9 juillet, et 5 et 6 août.

Pour les étapes de Corse, celles d'Ajaccio et de Porto-Vecchio n'ont pas été validées. En revanche celle de Bastia est maintenue, nous tentons une ultime démarche sur Ile Rousse. Nous préparons maintenant le détail du déplacement.

Pour le moment 5 étapes seront réalisées. Nous activons des villes en attente, Annecy-le-Vieux et le Grau-du-Roi, afin de finaliser les 7 étapes prévues.

➤ Nouveau LOGO de la FFPJP : Il sera le seul et unique utilisé par la Fédération.



E. DISCIPLINE :

Nationale : le Ministère envisage une refonte des textes disciplinaires en prévoyant notamment la réduction des délais. Les discussions sont en cours avec le mouvement sportif.

Didier Schmitt sera le Président de séance dans l'affaire qui aura lieu le jeudi 19 mai 2016 au siège de la F.F.P.J.P.

Une procédure en référé et au fond a été introduite auprès du Tribunal Administratif de Nice par M. OLIVIERI Daniel (cd06) contre la décision de suspension de fonction de dirigeant prise par la Commission Nationale de discipline.

F. ARBITRAGE

- DESIGNATION DES ARBITRES POUR LES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX 2016 :

Ces désignations sont faites à partir des souhaits émis par les ligues après vérification toutefois du respect de certains critères.

Chaque arbitre recevra début février une convocation pour chacun des concours qu'il arbitrera.

Quelques jours plus tard, chaque comité et ligue recevra à son tour un récapitulatif des arbitres qui interviennent dans leur département ou ligue.

Enfin, chaque président organisateur qui a donné une adresse mail sera informé de l'identité de l'arbitre qui officiera dans son concours.

- DESIGNATION DES ARBITRES POUR LES PARTIES FINALES DE LA COUPE DE FRANCE 2015/2016 : ARMAND Roland, CHAPILLON Evelyne et MEHOUAS Jean-Marie.

- DESIGNATIONS DES ARBITRES DU POOL POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE : elles ont été effectuées et validées par le Comité Directeur.

- POOL NATIONAL D'ARBITRES :

3 arbitres avaient fait acte de candidature à savoir :

Mme PLASTRE Séverine CD21 – M. GUIDOT Philippe CD45 – M. PHILIPPE Stéphane CD91

Seul M. PHILIPPE Stéphane intègre le pool,

Mme PLASTRE Séverine est refusée pour notes insuffisantes,

M. GUIDOT Philippe n'a pas pu se déplacer à Marseille.

La CNA propose la radiation du pool de Monsieur MARTINEZ Joseph suite aux absences répétées aux réunions de formation, et malgré un courrier d'avertissement envoyé en 2015.

Monsieur JACQUET Didier quitte le pool à sa demande.

Monsieur GUEGUEN François quitte le pool, atteint par la limite d'âge.

Propositions acceptées par le Comité Directeur.

- EXAMENS

➤ Examen National :

Il a eu lieu le dimanche 17 janvier à 9h au siège à Marseille.

7 candidats inscrits, 5 candidats présents.

MERLE Olivier	CD03 – Ligue Auvergne :	18,55/20	Admissible
RODRIGUEZ David	CD13 – Ligue PACA :	18,45/20	Admissible
TILLET Louis	CD46 – Ligue Midi-Pyrénées :	17,05/20	Admissible
MIETTON David	CD54 – Ligue Lorraine :	15,20/20	Refusé
SURO Claude	CD31 – Ligue Midi-Pyrénées :	15,00/20	Refusé

Les 3 admissibles seront convoqués à la journée de formation obligatoire du dimanche 10 avril au siège à Marseille de 9h à 17h.

Ensuite, ils passeront la pratique et les épreuves orales :

- à Varennes-sur-Allier le samedi 20 août pour Olivier MERLE,

- à Bagnols-sur-Cèze le samedi 2 juillet pour David RODRIGUEZ,

- à Montauban le samedi 3 septembre pour Louis TILLET.

Ils seront convoqués la veille, à 18h devant le car podium afin de participer à la réunion d'information et d'harmonisation du corps arbitral.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de la ligue ou du CD.

➤ Examen départemental :

Au vu du manque crucial d'arbitres dans certains comités et pour ne pas les pénaliser encore plus, la CNA a proposé de supprimer l'âge limite de 60 ans pour être candidat à l'examen départemental. Cette mesure réservée seulement à l'examen départemental fera l'objet d'une proposition qui sera débattue lors du prochain Comité Directeur de mai.

Le niveau des candidats à l'examen d'arbitre est trop faible. Nous orientons notre projet pour le prochain examen avec un QCM comprenant 10 questions sur le jeu provençal et 60 sur le jeu de pétanque.

➤ Examen d'arbitre de ligue : pas de changement dans le style de questionnaire.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le cas est à nouveau évoqué des Présidents de Comités, de Ligues et les membres de la fédération qui ne peuvent officier.

Réponse du Comité Directeur : statu quo – les interdictions sont maintenues.

Tableau des indemnités des arbitres pour les différentes compétitions. Le tableau à double entrée établi par notre DTN est présenté. Bien que ce soit logique dans la vie courante d'indemniser davantage « le responsable », les membres de la CNA n'y sont pas favorables.

Réponse du Comité Directeur : il faudra présenter un tableau précis à double entrée car il est jugé anormal de ne pas tenir compte du grade de l'arbitre.

Rappel des modifications déjà entérinées :

Augmentation de l'indemnité journalière de tous les arbitres quel que soit leur grade officiant lors des Championnats de France, de la finale des Championnats Nationaux des clubs et de la finale de la Coupe de France : passage de 60.00 € à 100.00 € par jour de compétition et 0.30 € du kilomètre.

La désignation des arbitres officiant sur les prochains Championnats de France a été communiquée.

G. INFORMATIQUE :

Le contrat de fabrication des licences avec puce RFID signé en 2008 arrive à échéance en 2016. Nous avons été reçus chez PARAGON afin de préparer la prochaine échéance (2017 à 2020) qui aboutira sur un nouveau contrat PARAGON/FFPJP pour 4 années. Pour l'instant il a été convenu de faire un avenant jusqu'en septembre 2017. Après le congrès de Caen, le nouveau Comité Directeur étudiera le contrat pour 4 ans.

Les responsables de cette société seront invités le vendredi de la prochaine réunion du Comité Directeur pour la signature de l'avenant d'un an.

La possibilité de mettre la photo sur le support de licence et d'envoyer la licence directement au licencié via la poste en courrier industriel (timbrage 0.475) avec en plus l'adresse du club en cas de NPAI a été évoquée. La licence carte à puce est déposée sur format lettre A4 personnalisée avec possibilité d'inserts (style Leaflet) ou format C5 (Demi A4).

Quelques soucis avec Chronopost ont amené des réflexions sur la prestation logistique Transport. Il serait possible de migrer dès mars prochain vers une application Colissimo. Attention : Colissimo = 2 jours de livraison = même tarif (à étudier).

Paragon nous a fait part de la vente de cartes à puce avec les logiciels, "Geslico" et "Gestion concours" à des Fédérations étrangères, notamment la Belgique et la Tchéquie. Paragon souhaite notre accord et notre participation aux échanges. Eric REBIBO et Didier SCHMITT établissent un devis pour la vente avec un prix identique pour chaque Fédération.

H. CLASSIFICATION :

En novembre dernier, une vérification complète de la classification de 900 000 licenciés de 2012 à 2016 a été effectuée. Des erreurs ont depuis été constatées et des rectifications sont en cours pour affiner la prochaine classification qui sera faite en novembre 2016.

Du fait de la mise en place des nouvelles régions, le nom des ligues et la classification des licenciés ne seront plus imprimés sur le support de licence des joueurs car la puce est mise à jour directement lors du passage au lecteur. Par contre les licences actuelles ne seront pas remplacées.

MUTATIONS : En novembre 2015, le Comité Directeur avait validé le fait que toutes les mutations externes auraient la position de « Mutation externe » dans Geslico.

Or il s'avère que le logiciel n'a pas suivi cette directive et donc que des joueurs n'apparaissent pas comme tels dans Geslico. 1052 joueurs sont mal positionnés et nous avons appris que certains avaient déjà participé à des qualificatifs pour les Championnats de France.

Par souci d'équité, le Comité Directeur a donc décidé de reporter cette mesure à 2017.

Dès lors, ne seront en position de mutation externe dans Geslico, que les joueurs ayant changé de département après au moins 1 année sans licence.

I. MEDICALE :

➤ Suivi Médical Règlementaire :

- Bilan quantitatif : 51 sportifs sur la liste Haut niveau

53 % de suivi complet

22 % incomplet

25 % non effectué

La date limite étant au 31/01/16, il y a du retard et un courrier de relance sera fait par Séverine Maillet auprès des retardataires.

- Bilan qualitatif

Sur le plan biologique : Anomalies de la ferritinémie et de la glycémie. Les courriers seront adressés par mail par le Dr MARBLE auprès des joueurs concernés.

Il est décidé que la glycémie sera rajoutée l'année prochaine dans le bilan sanguin pour compléter l'analyse des facteurs de risque cardio-vasculaire.

Sur le plan physique : il ressort plus d'anomalies sur le plan locomoteur depuis le changement sur la fiche médicale de récupération des données : pathologies de l'épaule, du coude et du dos.

Sur le plan psychologique: pas de retour sur le plan psychologique.

Modification du document avec précision que le bilan doit être fait par le médecin (et non par le sportif) et peut-être les méthodes de récupération des informations à changer.

➤ Encadrement Médical Championnats Internationaux et stages nationaux

- Championnats d'Europe Féminin du 8 au 11 /09 en Slovaquie.

- Championnats d'Europe Espoirs du 30/09 au 02/10 en Espagne.

- Championnats d'Europe Jeunes du 28 au 30/10 à Monaco.

- Championnats d'Europe Individuel Masculin et Féminin du 04 au 06/11 à Nîmes.

- Championnats du Monde Seniors : à voir date et lieu (Malaisie).

- Coupe des Confédérations : à voir date et lieu.

- Stages nationaux : les joueurs seront vus a priori sur les dates suivantes :

Jeunes du 02 au 03 avril,
Espoirs masculins du 16 au 22 Juillet,
Espoirs et Seniors féminins du 02 au 05 août,
Seniors masculins sur une étape des Masters (Finale).

➤ Lutte antidopage

- Stands de prévention sur les Championnats de France (AMPD, Stand Fédéral).
- Contrôles d'Alcoolémie : seront effectués sur tous les championnats de France et sur la finale des Masters.
Proposition d'effectuer des contrôles chez les arbitres validée par le Comité Directeur.
- Contrôles AFLD : le calendrier de nos compétitions (Championnats de France, stages, Mondial la Marseillaise, Europétanque de Nice) a été envoyé.
Contrôle M. SORRENTINO (CD13) : suite à sa relaxe par la Commission de discipline anti-dopage, ce joueur a été condamné par l'AFLD à une suspension de licence de 2 années.

- Sport Protect :

Affiches : on attend toujours la maquette pour l'édition et la diffusion auprès des CD.

Application Smartphone : Rapport coût / intérêt : non car trop cher vis-à-vis du nombre de personnes qui se sont connectées.

Il faut en faire une information plus importante auprès de nos sportifs car très peu de licenciés sont allés se connecter. Il a été proposé d'éditer une fiche qui serait distribuée à tous les participants aux CDF lors des inscriptions. Des Flyers et affiches seront mis au car podium.

➤ Sport Santé

- Comité Sport Santé, Médico Sport-Santé
Dans un premier temps création d'un comité Sport Santé au sein de la Fédération. En 2017, il sera mis en place un véritable projet de structuration pour avoir la possibilité de développer cette action Sport Santé.
- Semaine « Sentez-vous sport » : du 10 au 18 Septembre, il y a une réunion d'information le 8 mars au CNOSF.

➤ Règlement Médical Fédéral

Contre- indications : suite au projet Sport Santé, il sera revu sur le plan des contre-indications à la pratique de la pétanque.

➤ Médical sur le portail FFPJP

Claude Stirmel et Didier Schmitt vont voir pour mettre les informations concernant le dopage sur le site fédéral : liste des substances interdites, procédure AUT. Possibilité de créer un lien avec Sport Protect.

La prochaine COMED aura lieu le 02 avril lors du Stage Jeunes.

J. PARTENARIATS SAOS

Des avancées significatives en recherche de partenariats ont vu le jour en ce début d'année grâce à l'implication des dirigeants et permanents tant de la FFPJP que de la SAOS.

➤ LES PARTENAIRES DITS « HISTORIQUES »

- **ERIMA EQUIPEMENTIER** :

Le contrat est renouvelé pour une durée de trois années. Les dotations allouées ont augmenté en marchandises et en crédit d'achat pour la SAOS PP.

La Société ERIMA assurera l'équipement de tous les membres de l'Equipe de France (joueurs, encadrement DTN, FFPJP, Médical) qui est d'ailleurs sensiblement amélioré (un sweat en plus dans le « paquetage » pour tous), les élus du Comité directeur et de la SAOS, les salariés du siège, les joueurs de la phase finale de la Coupe de France et les Champions de France.

Les nouveaux accords permettront de dégager au-delà de la première année, de réelles marges de manœuvre sur la dotation ci-dessus, puisqu'il n'y aura plus que du réassort à prendre en compte ce qui permettra de dégager les financements indispensables à l'habillement des membres du comité directeur pour le nouveau mandat qui s'ouvrira et la dynamisation de la boutique pétanque SAOS PP.

Ce partenariat prend également en compte une relation plus dynamique avec la SAOS par la mise en place d'opérations spéciales au fil de l'année qui s'apparente in fine à un type de « dépôt-vente » puisque si la Société ERIMA facture les marchandises livrées, elle s'engage à reprendre celles invendues dans le cadre de ce type d'opérations qui a pour finalité de booster nos ventes et d'établir un avoir.

Au cours de l'année, une réunion sera programmée avec le PDG de la Société ERIMA à STUTTGART pour nouer un partenariat WEB TV 2017.

- SOCIETE VMS :

La Société VMS a renouvelé le contrat qui la lie annuellement à la FFPJP sur la base d'une dotation en légère augmentation, aux mêmes conditions de visibilité que précédemment.

Le partenariat relatif à la WEB TV est en cours de négociation.

- SOCIETE OBUT :

La Société OBUT propose le renouvellement du contrat qui la lie annuellement à la FFPJP sur la base d'une dotation identique à celle de l'année 2015 à l'exception de la dotation pour le championnat 3X3 pétanque qui revient à une hauteur identique à 2014, elle est conditionnée à une couverture télévisuelle par l'EQUIPE 21.

On constate néanmoins une baisse de la DOTATION entre 2014 et 2016. Le contrat n'est pas signé au jour de la réunion, mais doit l'être très prochainement.

- L'EQUIPE 21 :

A la suite d'une réunion qui s'est tenue à PARIS le 29 janvier, nous avons enregistré l'accord de l'EQUIPE 21 pour une diffusion en différé, supérieure à celle de l'année écoulée :

- Diffusions année 2016 : Finale de la Coupe de France – Chemillé (49) :

Dates de diffusion :

Judi 24/03/2016 - 14H2H30	1/2 finales	Meilleur T à T et Meilleure doublette
Vendredi 25/03/2016 - 14H	1/2 finales	Meilleure Triplette
Samedi 26/03/2016 - 12H	1/2 finales	Meilleur T à T + Meilleure doublette
Dimanche 27/03/2016 - 12H	1/2 finales	Meilleure Triplette
Lundi 28/03/2016 - 12H	Finale	Meilleur T à T + Meilleure doublette (1h30)

Les rediffusions :

25/03/2016 - 12H

26/03/2016 - 9H30

27/03/2016 – 09H45

31/03/2016 - 14H à 17h45 rediff Finale

04/04/2016 à 12h30

05/04/2016 à 12h30

06/04/2016 à 12h30

07/04/2016 à 12h30

08/04/2016 à 12h30

- Finale du CHF Triplette Seniors masculins Montauban (82) : la meilleure demi-finale et la finale.

Nous sommes en cours de négociation pour un partenariat évolutif tant sur la durée que sur le nombre de compétitions à diffuser, dans les années à venir. A suivre...

➤ **LES NOUVEAUX PARTENAIRES :**

Depuis le début de l'année – c'est-à-dire depuis à peine deux mois – nous avons noué des relations en vue de la conclusion de partenariats axés sur le principe : GAGNANT/GAGNANT.

ODALYS VACANCES :

Ce Groupe, partenaire du CNOSF depuis 4 ans, propose des locations de résidences de vacances en France et à l'étranger. Il a créé un Pôle dédié aux SPORTS pour les licenciés et organes sportifs fédéraux.

Le contrat conclu pour une durée de trois années à compter du 1.1.2016, a été officialisé ce week-end par la signature conjointe des Présidents de la FFPJP et de la SAOS.

La Société ODALYS VACANCES sera le nouveau partenaire des Membres de l'Equipe de France, son LOGO étant visible sur toutes les tenues de jeu des joueurs, des membres de la DTN, du staff fédéral et du staff médical, moyennant une participation en numéraire par année de contrat outre les frais de flocage des tenues. La Société ODALYS VACANCES accordera, en outre, une réduction de 10 % à tous les licenciés de la FFPJP sur le tarif catalogue - promotions comprises jusqu'à 30 %- via un Code Promotionnel (**13PETANQUE**) mais hors réduction accordée par les comités d'entreprises et autres organismes de ce type.

Enfin, des tarifs privilégiés seront consentis à la FFPJP pour tout séminaire qu'elle souhaiterait mettre en place dans ses résidences ; des éducateurs sportifs pourront intervenir moyennant une gratuité d'hébergement ; des stages sportifs pourront être mis en place ; des gratuités seront accordées à la FFPJP dans le cadre d'opérations promotionnelles.

SOCIETE RENT A CAR

Un accord commercial vient d'être conclu entre la FFPJP/SAOS et la Société RENT A CAR, acteur incontournable de la location de voitures en France, pour améliorer les conditions tarifaires de location de l'ensemble des véhicules qui sont utilisés annuellement par les membres du Comité Directeur Fédéral, les Membres du Conseil d'Administration de la SAOS PP, la DTN et ses collaborateurs.

Conditions :

- o 3 forfaits kilométriques de 1 à 7 jours : 200, 300 et 400 km par jour.

Ajustement : Au départ, l'agence applique le forfait 200 km/jour et au retour en fonction du kilométrage parcouru le système applique le forfait le plus avantageux.

- o Frais d'immatriculation inclus.

- o Conducteur additionnel gratuit.

o Agences à proximité des gares (50 agences en France maximum 500 mètres des gares) : Pas de surcharge.

Un accord commercial est étendu aux COMITES, LIGUES et CLUBS à partir d'un guide location reprenant les codes, les modalités de réservation et la liste des agences RENT A CAR :

- Création d'un « Code prescripteur » par entité relié aux conditions tarifaires FFPJP (3 codes : 1/LIGUES, 1/Comités et 1/Clubs) ;

- Règlement par carte bancaire ou compte de facturation (en accord avec l'agence locale et suivant le volume) ;

- Idem : Le meilleur tarif en fonction du kilométrage parcouru sera appliqué au retour de la location.

Un accord commercial est aussi étendu aux LICENCIES DE LA FFPJP grâce à la mise à disposition d'une affichette reprenant le code avantage et les modalités de réservation et du guide location reprenant les codes, les modalités de réservation et la liste des agences RENT A CAR :

- Création d'un « Code avantage » permettant à nos licenciés de bénéficier de 10 % de remise avec le conducteur additionnel et l'assistance 24H/24 offerts, sur les tarifs véhicules de tourisme et véhicules utilitaires en agence, Internet et aller-simple.

La Société RENT A CAR va donc créer notre compte selon un formulaire complété et signé, afin que les divers codes soient diffusés à tout son RESEAU et qu'une INFORMATION sur le PARTENARIAT conclu soit diffusée.

Nous signerons, dans un second temps, une convention entreprise accompagnée des tarifs et des conditions générales de location de la SOCIETE RENT A CAR.

SOCIETE VERNIERE :

La Société VERNIERE, du Groupe ROXANNE, spécialisée dans le secteur d'activité de l'industrie des eaux de table gazeuses (VERNIERE) et plates (CRISTALLINE), offre la fourniture de 57 624 bouteilles d'eaux gazeuses et plates par an, sur les championnats de France permettant aux organisateurs de vendre ces bouteilles 1€ pièce, conformément au cahier des charges en vigueur, qui viendront abonder la dotation allouée par la FFPJP aux organisateurs des championnats de France.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable une fois, en contrepartie d'une visibilité de la Société VERNIERE sur tous les championnats de France, notamment et plus particulièrement par la mise à disposition gratuite d'une bouteille d'eau VERNIERE de 50 cl aux joueurs et délégués par championnat, selon une répartition figurant dans le tableau annexé au contrat.

Des négociations sont en cours avec un autre grand groupe.

Ces contrats supposent bien entendu, une COMMUNICATION précise et de qualité et la COLLABORATION SANS FAILLE de tous les acteurs, MEMBRES ELUS DU COMITE DIRECTEUR, de la SAOS PP, des ELUS DES ORGANES DECONCENTRES et des CLUBS, au profit de tous.

K. CEP :

○ Siège de la CEP : le siège de la CEP est prêt à s'installer au Boulodrome National de BELVAUX (LUXEMBOURG) avec une aide matérielle et financière de fonctionnement du Ministère des Sports luxembourgeois. Le compte bancaire de la CEP est également transféré au Luxembourg.

De fait le Boulodrome National de BELVAUX va devenir un Centre Européen de Formation et de stages pour l'ensemble des fédérations membres.

○ Championnats d'Europe 2016

▪ Tête à Tête Masculin + Féminin : NIMES (30) du 03 au 06 Novembre 2016.

Organisation : Joseph CANTARELLI, Jean- Louis RIZZO accompagné de membres du CD 30, rencontrent la Mairie de NIMES le mercredi 30 Mars 2016 à 14:00.

Le programme prévoit une compétition sur 3 jours en commençant le vendredi après-midi sur 5 tours puis ¼ finales en concours A (Championnat) et B (Coupe des Nations), 1/ 2 et finale.

Boulodrome Couvert de L'ESTANQUE :

Accueil du Jeudi 03 au Vendredi matin 04/11/2016.

Vendredi 05/11/2016 : 14 : 30 - Début des qualifications en SWISSYSTEM sur 5 tours.

Samedi 06/11/2016 : 08 :30 – Championnat (suite des phases qualificatives).

Salle Omnisports LE PARNASSE - Dimanche 07/11/2016 - Championnat et Coupe des Nations. : 30 – ¼ de finales et ½ finales et 14 : 30 – Finales.

Arbitrage des Championnats Européens :

Actuellement la CEP rembourse les frais d'un seul arbitre sur les Championnats Européens. Il arrive que la CEP en désigne deux et dans ce cas c'est la fédération organisatrice et/ou celle de l'arbitre, qui rembourse les frais du second. Nous avons eu le cas récemment avec MM. Patrick BUGEAT et Jean-Paul LABORIE. La FFPJP demande à ce que la CEP prenne en charge les deux arbitres si elle en désigne deux.

Cette question sera traitée lors du prochain Comité Directeur de la CEP du 09/04/2016 au Luxembourg.

- Championnats d'Europe organisés en France 2017 et 2018 :
 - Championnat d'Europe Triplette Masculin SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF (76) – du 22 au 24 septembre 2017.
 - Championnat d'Europe Triplette Féminin PALAVAS-LES-FLOTS (34) – du 28 au 30 septembre 2018.

X. DIVERS

- Embauches :

Le Comité Directeur a validé les embauches suivantes à confirmer par les candidats :

- Kévin GALLIER : employé au siège de la fédération, il aura pour mission principale d'assister le Directeur Administratif et plus spécifiquement de piloter la réforme territoriale et le développement marketing. Son contrat en CDI pourrait débiter le 02 mai.

- Jean-Philippe SORICOTTI : Dans le cadre de la professionnalisation des cadres techniques, il sera employé comme coordinateur sportif. Il aura pour missions essentielles de coordonner les collectifs Haut-Niveau, le développement de la pratique sur le territoire et la formation. Son contrat débutera en août 2016.

- PETANK EVENTS : Cette société organise des animations en amont de compétitions fédérales. Il sera demandé à cet organisateur un agrément pour notamment s'assurer du respect des règles fédérales. De plus, il sera rappelé à l'organisateur du concours qu'il doit respecter les règlements fédéraux notamment en ce qui concerne les barèmes des indemnités.

XI. PROCHAINES REUNIONS

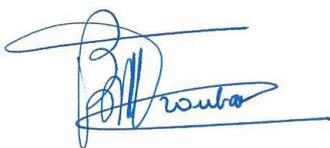
Comité Directeur : 20 et 21 mai 2016

Conseil National : 23 au 25 septembre 2016

(La séance est levée à 19h00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT



Alain CANTARUTTI